

CRPRP 18 septembre 2015

Premiers éléments du PRST3

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

PRST3

Le PST 3 en cours de rédaction prévoit **trois axes** principaux d'action, au sein desquels se retrouvent les sept orientations prioritaires identifiées par les partenaires sociaux.

Le PST 3 a fait le choix d'une **forte priorisation de l'action** autour de quelques objectifs partagés.

Objectif de mettre en place des **actions coordonnées opérationnelles** avec les partenaires régionaux qui s'appuient sur un **diagnostic territorial aussi partagé que possible** entre les acteurs.

PRST3

1-1 Favoriser la culture de prévention (notamment : campagne de communication, actions sur l'évaluation des risques et la formation).

1-2 Prévenir les risques professionnels prioritaires:

- CMR, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens,
- Usure professionnelle (notamment TMS),
- Chutes de hauteur et de plain-pied,
- Risques psycho-sociaux,
- Risques multifactoriels, à l'interface de la santé publique et de la santé travail (notamment : maladies cardio-vasculaires au travail et addictions).

PRST3

1.3. Concevoir une offre de services pour les entreprises, notamment en direction des PME-TPE.

- Mettre en place un réseau coordonné d'acteurs de la prévention, décliné régionalement (sur les risques suivants : chutes, RPS),
- Mener des actions partenariales ciblées sur une branche ou un territoire,
- Promouvoir un environnement normatif plus simple et plus accessible au bénéfice d'une prévention plus efficace.

PRST3

2- Faire de l'amélioration des conditions de travail une condition de maintien en emploi des salariés et de performance de l'entreprise.

2.1. Favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social

2.2. Prévenir la désinsertion professionnelle

2.3. Promouvoir un environnement de travail favorable à la santé

PRST3

3 Renforcer les acteurs et les ressources afin de structurer un système d'acteurs

3.1. Le rôle du COCT

3.2. Renforcer les acteurs (inspection du travail, SST, IRP)

3.3. Renforcer les connaissances et les données et les rendre plus opérationnelles

-Développer les connaissances sur les risques prioritaires pour mieux prévenir (CMR, nanomatériaux et PE, RPS, usure professionnelle, risques multifactoriels)

-Poursuivre et valoriser la recherche en santé sécurité au travail

-Partager les connaissances grâce à des outils quantitatifs efficaces et les mettre à la disposition des acteurs de la prévention.